



SNUipp-FSU
Guyane

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 17 mai 2017

Monsieur le Recteur de la Guyane
Chancelier de l'Université

Objet : Questions diverses pour la CAPD du 18 mai 2017

Monsieur le Recteur,

Veuillez trouver ci-dessous les questions diverses que notre organisation syndicale souhaite aborder lors de la CAPD du 18 mai 2017.

Compte tenu des délais imposés par vos services (convocations reçues 24 heures avant la commission), nous nous contenterons d'aborder des questions déjà posées qui sont restées sans réponse, sans suite ou sans engagement écrit.

- 1. Questions restées sans suite depuis la CAPD du 24 novembre 2016, pourtant posées sans relâche lors de chaque CAPD :**
 - **Indemnités de déplacements des stagiaires:** Les PES qui sont contraints à des déplacements pour se rendre sur le lieu de leur formation doivent avoir le choix de percevoir l'ISSR ou l'IFF. Pourquoi l'administration refuse-t-elle d'informer clairement tous les PES sur ce droit ?
 - **Retraits sur salaire :** L'administration a l'obligation d'informer les collègues par courrier avant tout retrait sur salaire et jusqu'à présent rien n'est fait. Comment se fait-il que des prélèvements continuent à être effectués sans informer les collègues (c'est encore le cas en avril!) ? Quand le recteur prendra-t-il un engagement écrit ?
 - **Versement d'une avance :** Lorsque les retraits sur salaire sont effectués à tort, les collègues peuvent demander une avance d'un montant équivalent aux sommes retirées. Pourquoi le rectorat de Guyane n'applique-t-il toujours pas ce principe ?
 - **Indemnités REP+ pour les remplaçants :** malgré nos multiples relances les remplaçants, y compris les TDEP, continuent à être lésés quant au versement de leur indemnité REP+ (déduite injustement les week-ends, vacances et jours de travail dans leur école de rattachement). Le recteur communiquera-t-il par écrit les décisions prises et les mois sur lesquels ces collègues seront régularisés ? L'administration fournira-t-elle aux collègues un justificatif permettant de régulariser les situations au regard des impôts (sommes normalement étalées sur plusieurs mois voire plusieurs années) ?
 - **NBI en ULIS :** la situation des collègues qui assurent le remplacement des PE en formation a-t-elle été clarifiée quant au versement de la NBI ?
- 2. Cahier des postes :** des erreurs seront-elles corrigées ? Les collègues pourront-ils modifier leurs vœux ?



3. **Mouvement intra : ouverture du serveur :** compte tenu du nombre de questions que les collègues se posent à juste titre, vu le peu de réponses portées par vos services, pourquoi ne pas prolonger l'ouverture du serveur jusqu'à dimanche 21 ?
4. **Mouvement intra : entretiens prévus :** A quelles dates les collègues passeront-ils les différents entretiens (postes à profil REP+, formation CAPPEI, habilitation LCR) ? Comment seront-ils informés ? Sur quels critères seront-ils départagés et affectés ?
5. **Mouvement intra : affectations prioritaires :** quand les collègues victimes d'une erreur de l'administration seront-ils informés de leur obligation de participation au mouvement alors que le serveur ferme ce soir ? Pourquoi avez-vous décidé de départager ces collègues (cas des MCS) en fonction de leur AGS alors que c'est leur barème qui a permis leur affectation ?
6. **Circulaire du mouvement intra : ASH :** Suite aux groupes de travail des 17 et 24 novembre 2016, le travail sur la circulaire du mouvement est resté totalement inachevé. Cette circulaire datée du 21 mars (après la publication du BO concernant la formation CAPPEI) précise qu'une circulaire est « en cours d'élaboration ». Quand sera-t-elle finalisée ? Quels engagements et calendrier comptez-vous tenir ?
7. **Séparation de conjoint :** Puisque vous refusez d'augmenter le nombre de points enfants pour les familles séparées, qui examinera les recours probables de ces collègues ? Dans quel cadre ?
8. **Vœux liés :** Pourquoi leur mode de fonctionnement n'a-t-il pas été précisé comme vous l'aviez annoncé jeudi dernier ?
9. **Postes PDMQDC :** La circulaire entretient un flou entre affectation et fonctionnement sur ces postes. Des IEN ont positionné des collègues sur ces postes sans tenir compte des affectations établies en CAPD. Quand porterez-vous des clarifications quant aux règles de fonctionnement dans les écoles bénéficiant d'enseignant surnuméraire ?
10. **ASH :** Il est inadmissible qu'une académie comme la nôtre passe une année sans formation ASH, alors que le BO est paru le 14 février ici comme ailleurs. Le recteur doit prendre connaissance de l'ampleur du problème et réagir de façon urgente. Quand communiquerez-vous à ce sujet ?
11. **Psychologues :** La circulaire envoyée très tardivement aux collègues et très incomplète pour leur permettre d'émettre un choix. Quand les informerez-vous des incidences sur la retraite et sur la gestion de carrière en fonction des situations ?
12. **Communication des résultats aux examens :** Les résultats au CAFIPEMF n'ont toujours pas été transmis aux collègues ni publiés, malgré vos annonces jeudi dernier. Quand des instructions seront-elles transmises à la DEC ?

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU Guyane

Fabienne Rochat